



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E133976

VALABLE JUSQU'AU

22/04/2026

ÉDITÉ LE

09/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 2012B01051

Siret : 788 586 691 00032

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 6545910-1

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 301007542007

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 301007542007

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : NORMANDIE BIO-LOGI' K CONSTRUCTION

16 DELLE DU POIRIER
ZONE ARTISANALE PORTE DE LA SUISSE NORMANDE
14320 SAINT-ANDRE-SUR-ORNE

Téléphone : 02 46 65 53 97

Fax :

Portable : 06 61 13 52 47

Site Internet : <http://www.normandie-biologik.fr>

E-mail : contact@normandie-biologik.fr

Responsabilité légale :

VILLEY DESMESERETS PAUL CO-GÉRANT / FOUCHER DIMITRI, JEAN-FRANCOIS,
ANDRE CO-GÉRANT / FOUCHER DIMITRI, JEAN-FRANCOIS, ANDRE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	04/07/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	04/07/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	23/04/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	15/02/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	09/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	18/03/2021
o Fenêtres de toit	04/07/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	04/07/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.